Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20260602-2026060811-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 02 JUIN 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.
Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : *MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD, Jérôme, DURAND Béatrice, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, BONNARDEL Vincent, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier, GRAS Denis, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, ARNOUX Fréderic, MONTABONE Michel, GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, ROUX Sandrine.*

Absents excusés *: LAINE Marie-Cécile donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, LEJEUNE Audrey donne pouvoir à BONNAFFOUX Sébastien, DHORNE Anne donne pouvoir à AUDIER Marc, LEFEVRE Nathalie donne pourvoir à Olivier LEFRANCOIS, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, PARIS Bruno représenté par son 1er adjoint ARNOUX Fréderic, BERENGUEL Victor donne pouvoir à ROUX Sandrine*

Absent :
GALDI Marc absent

RAPPORT N° 2026/135 : Contribution financière 2026 de la communauté de communes de Serre-Ponçon au SMIAGD

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Abattoir Guil Durance en date du 04 juillet 1991,

Vu les statuts du SMIAGD modifiés, visés par arrêté préfectoral N°05-2018-09-24-004 du 24 septembre 2018,

Vu le budget primitif 2026 du SMIAGD voté le 22 mai 2026,

Vu le budget primitif 2026 principal de la Communauté de communes de Serre-Ponçon voté le 24 février 2026,

Considérant que, selon la clé de répartition statutaire, la participation de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pour l'année 2026 s'élève à **29 186.03 €.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** une participation financière de **29 186.03 €** au SMIAGD pour l'année 2026, conformément aux clés de répartition statutaire en vigueur, dont :
  - Part Fonctionnement : 18 304.54 €
  - Part Investissement : 10 881.49 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20260602-2026060811-DE

- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants au budget communautaire 2026.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN

La Présidente,

Chantal EYMEOUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON 05200